

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative
Bd George Sand
CS 60616
36020 CHÂTEAUROUX Cedex

Pour nous joindre

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : ddt-satr@indre.gouv.fr

Lettre d'information à retrouver
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://Prefecture.de.l'Indre).

Risque incendie SEVERE

Mise en place OBLIGATOIRE des dispositifs de sécurité, INTERDICTION de travaux sur la plage 13h-20h

ALERTE

Compte tenu des conditions météorologiques prévues pour les prochains jours, de l'état de sécheresse de la végétation, de la présence de vent localement, il est demandé de prendre **OBLIGATOIREMENT toutes les mesures de prévention et de protection nécessaire lors de la réalisation des travaux sur cette période et il est INTERDIT de réaliser ces travaux sur la tranche horaire 13h -20h.**

Pour tous travaux dont l'usage de matériels ou d'engins routiers peuvent être à l'origine d'un départ de feu par échauffement ou production d'étincelles, il est demandé de mettre en place des mesures de protection et de prévention. Elles consistent :

- au maintien d'une vigilance particulière et dans les espaces situés en bordure de route, d'habitation, de bois et de lieux sensibles à un départ de feu,
- en la présence d'un extincteur (6-9 kg dans les cabines), et/ou d'un pulvérisateur à dos ou d'une réserve d'eau dans un bidon d'environ 20 litres
- pour les secteurs sensibles (proximité d'habitation, de bois), prévoir une tonne à eau (ou à lisier) stationnée sur place pour permettre de réagir rapidement en cas de départ de feu

Pour rappel, en cas d'incendie :

- alerter les secours en faisant le 18 ou 112 ;
- indiquer à l'opérateur précisément le lieu de l'incendie (lieu-dit et commune), ce qui brûle, les points d'eau disponible l'opérateur va vous poser plusieurs questions, ne raccrochez que quand il vous le dira ;
- en attendant les secours, vous pouvez limiter la propagation en arrosant les cultures, en créant une tranchée coupe-feu
- déléguer une personne pour accueillir les Sapeurs Pompiers depuis la route principale

Les services du SDIS appelle à la vigilance de tous et à rester attentif à l'évolution du risque incendie dans le département.